Le CESE a voté son avis : « L’adaptation de la société au vieillissement »

Date
Publié le 26/03/2014
Description

La population française connaîtra un fort vieillissement : le nombre des personnes de 60 ans et plus devrait passer de 15 millions en 2012 à 24 millions en 2060, celui des plus de 80 ans de 5,7 millions à 12 millions. Si l’espérance de vie est élevée, l’espérance de vie sans incapacité stagne à 63,5 ans pour les femmes et 61,9 ans pour les hommes. Pour autant, augmentation du nombre des personnes âgées ne signifie pas accroissement à proportion de la dépendance : en 2013, seules 17 % des personnes de plus de 85 ans sont dépendantes. Les autres, même fragilisées et moins mobiles, souhaitent vieillir chez elles. Le leur permettre le plus longtemps possible suppose de limiter ou de retarder la survenue des incapacités. Pour le CESE, une intervention précoce, tout au long de la vie, en matière de bien être, de santé et d'accompagnement lors des ruptures du parcours de vie, contribue à la réalisation de cet objectif. Cela nécessite aussi d'imaginer un urbanisme, des transports, des logements qui autorisent les âgés à rester dans leur "chez soi", leur environnement social, même s'ils deviennent plus vulnérables. Le projet de loi d’orientation et de programmation vise à adapter la société au vieillissement. Le Conseil économique, social et environnemental a été saisi le 18 février 2014 par le Premier Ministre pour avis sur ce projet de loi. L’avis a été voté en Assemblée Plénière du Conseil économique, social et environnemental avec : 156 votants, 152 pour et 1 abstention.

Fichier joint
Télécharger
© - copyright CESE - Mai 2024